

DENUCLÉARISATION DE L'AFRIQUE

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunie au Caire, R.A.U., du 17 au 21 juillet 1964, pour sa première session ordinaire,

Rappelant la résolution sur le désarmement général adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Addis-Abéba en mai 1963,

Ayant examiné le projet de convention sur la dénucléarisation du continent africain soumis par le Secrétariat provisoire (document CII/3),

DECIDE d'adopter la déclaration suivante sur la dénucléarisation de l'Afrique :

"Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement africains :

CONSCIENTS de nos responsabilités envers nos peuples et de l'obligation internationale qui nous est faite, par la Charte des Nations Unies et par la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine, de déployer tous nos efforts en vue de renforcer la paix et la sécurité,

CONVAINCUS que les conditions assurant la paix et la sécurité internationales doivent l'emporter afin de sauver l'humanité du fléau d'une guerre nucléaire,

PROFONDEMENT PREOCCUPES par les effets de la dissémination des armes nucléaires,

CONFIRMANT la résolution des Nations Unies 1652 (XVI), demandant à tous les Etats de respecter la dénucléarisation du Continent africain,

REAFFIRMANT la résolution sur le désarmement général adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, à Addis-Abéba, en mai 1963,

CONSCIENTS que l'Assemblée Générale des Nations Unies, à sa seizième session, a invité tous les Etats et en particulier ceux qui sont actuellement en possession d'armes nucléaires de déployer tous leurs efforts en vue de conclure un accord international contenant des dispositions aux termes desquelles les puissances nucléaires s'engageraient à ne pas renoncer à leur contrôle des armes nucléaires et à ne pas transmettre les informations nécessaires à leur production aux Etats qui ne sont pas encore en possession d'armes nucléaires et des dispositions aux termes desquelles les Etats ne possédant pas d'armes nucléaires s'engageraient à ne pas en produire ou à en produire ou à en obtenir le contrôle d'une autre manière,

CONVAINCUS de la nécessité impérieuse de redoubler d'efforts en vue de parvenir rapidement à une solution de la question de désarmement général,

1. DECLARONS solennellement être prêts à nous engager, par un accord international à conclure sous les auspices des Nations Unies, à ne pas fabriquer ou contrôler d'armes nucléaires,
2. FAISONS APPEL à toutes les Nations éprises de paix pour qu'elles prennent le même engagement,
3. FAISONS APPEL à toutes les puissances nucléaires pour qu'elles respectent cette déclaration et s'y conforment,
4. PRIONS l'Assemblée Générale des Nations Unies, à la dix-neuvième session ordinaire, d'approuver cette déclaration et de prendre les mesures nécessaires pour convoquer une Conférence internationale aux fins de la conclusion d'un accord à cet effet.

AHG/Res.12 (I)

L'INTEGRITE TERRITORIALE DU BASSOUTOLAND, BETCHOUANALAND
ET SWAZILAND

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunie au Caire, R.A.U. du 17 au 21 juillet 1964, pour sa première session ordinaire,

Ayant examiné la situation à laquelle devraient faire face le Betchouanaland, le Bassoutoland et le Swaziland lors de leur accession à l'indépendance,

Constatant que le Gouvernement du Royaume-Uni s'est engagé à accorder l'indépendance à ces territoires dans l'avenir immédiat,

Constatant également la résolution 1954 (XVIII) de l'Assemblée Générale des Nations Unies, qui "avertit solennellement le Gouvernement de la République Sud-Africaine que toute tentative faite pour annexer ces trois territoires ou pour porter atteinte à leur intégrité territoriale sera considérée comme un acte d'agression",

AUTORISE :

1. L'OUA, en consultation avec les autorités du Bassoutoland, du Betchouanaland, et du Swaziland à faire garantir l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté de ces territoires par les Nations Unies ;
2. Le Groupe africain auprès de l'ONU de prendre les mesures nécessaires, en consultation avec la Commission de libération et les mouvements nationalistes de ces territoires en vue de soumettre la question au Conseil de Sécurité en temps opportun.